



Jour férié pendant les congés payés

Par **necky**, le **09/07/2013** à **10:42**

Bonjour,

Je suis en congés payés 4 semaines cet été (22 juillet au 18 août). Le jeudi 15 août, jour férié, tombe donc durant mes congés payés.

Cependant, au sein de mon entreprise, je travail 4 jours par semaine (lundi, mercredi, vendredi et samedi. les mardi et jeudi sont des jours de repos).

Ma question: Suis je en droit de récupérer ce jour férié qui tombe pendant mes vacances et de prolonger mes vacances? Comment est il compté? Est ce une récupération ou est il considéré comme congé payé?

Dans l'attente,

cordialement

Par **P.M.**, le **09/07/2013** à **11:14**

Bonjour,

Normalement, un jour férié chômé dans l'entreprise ne doit pas être décompté du solde des congés payés en jours ouvrables...